

Adresse de la société populaire de Lent-sur-Veyle (Ain) concernant des dons et hommages que la commune a offert à la patrie, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Lent-sur-Veyle (Ain) concernant des dons et hommages que la commune a offert à la patrie, lors de la séance du 28 thermidor an II (15 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 111-112;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21939_t1_0111_0000_9

Fichier pdf généré le 05/11/2020

43

s'affermir son règne; plusieurs autres discours ont été prononcés; tous tendaient à conserver et à ranimer même, s'il eût été nécessaire, le feu sacré qui caractérise le républicain et qui se manifeste dans tout ce qu'il dit et fait.

Des hymnes patriotiques, des cris redoublés de vive la liberté, vive la Convention, vive la montagne, ont fait retentir la voûte des cieux; la joie était dans tous les cœurs, elle était pure.

La marche s'est ensuite dirigée à la fonderie Bel-Air. Le représentant a mis le feu aux fourneaux, des hymnes guerrières ont célébré ce doux moment, et là, on a juré la mort des tyrans et le triomphe de la République. Cette glorieuse journée s'est terminée par des danses champêtres.

MARTIN (*admin'*), BARRÉ (*admin'*),
COLAS (*secrét.*).

42

Un membre du comité de surveillance de Moussey, département de l'Aube, annonce le don qu'a fait cette commune de 26 marcs 3 onces d'argenterie et autres métaux et effets destinés au culte, et 41 chemises, 2 bonnets, 51 liv. en assignats et 15 boisseaux de cendre pour le salpêtre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Un membre du c. de surveillance de la comm. de Moussey, au présid. de la Conv.; Moussey, 4 therm. II] (2)

Citoyen président,

La commune de Moussey a fait un don patriotique à la patrie de ce qui suit, savoir en argente, argenterie, 26 marcs 3 once en plusieurs pièce, 26 chandeliers, 4 croix, un bâton et un pied de croix, 2 lampe, 2 enceaux 2 goupiles goupilions, un bassin, 7 tasse, 2 sonnette, 1 petite fontaine, le tout en cuivre, 2 burette d'étain, 2 cloche, 35 aube et surplis, tant grand que petits, 10 nappe et un parquet (*sic*) de vieux linge, 1 dais de velours rouge brodé d'or, 2 chasuble et tunique et 15 chape dans laquelle il y a quelqu'une de galonné en or et en argen avec 1 tableau de velours noir, 2 grillage et un croix de fer, ces [d]ons provenant de la cy-devant église, autrement dit le temple de l'Estre suprême et en outre par le[s] citoyens de la dite commune 41 chemise, 2 bonnet de coton, 51 assignat et 15 boisseaux de cendres, 1 couverture de laine. S. et F. !

CAYER (*membre du c. de surveillance*).

La société populaire de Lent-sur-Veyle, département de l'Ain, annonce l'armement, l'équipement et le départ pour l'armée d'un cavalier; elle offre en don patriotique 20 paires de souliers et 73 chemises; elle prépare avec activité les matières pour la fabrication du salpêtre, applaudit aux travaux de la Convention nationale et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La sté popul. de Lent-sur-Veyle, à la Conv.; Lent-sur-Veyle, 8 mess. II] (2)

Citoyens représentant du peuple,

C'est au nom de la société populaire qui tient ses séances au chef-lieu de la commune dudit Lent, composée de sans-culottes agriculteurs au nombre de 300 habitant en partie cette commune et différentes autres communes voisines, dont leur richesse n'est qu'en patriotisme, que je viens vous annoncer, comme président de ladite société: citoyen représentant, elle vous dira par mon organe qu'elle a monté, équipé et armé à ses frais un cavalier jacobin qui est allé combattre les satellites des despotes coalisés pour détruire les droits sacrés du peuple français, qui, embrasé, comme les membres de la société, de ce feu qui enfante des prodiges de valeur, comme ses frères et amis, il ne voit de bonheur qu'à servir sa patrie et à verser son sang pour elle. Voilà enfin la tâche qu'il s'est imposée, la nôtre sera de surveiller plus encore s'il est possible les intrigants, les conspirateurs, d'écarter de nos dignes législateurs les traits de la calomnie et de deffendre avec courage des jours qui nous sont si chers et précieux.

La société a, de plus, envoyé au district de Bourg des secours en souliers montant à 20 paires et en chemises 73, destiné pour les deffenseurs de la mère commune.

Par son zèle, des genêts et bruyères se brûlent pour en retirer des cendres nécessaires à la fabrication du salpêtre; un attelier y sera placé au chef-lieu de la commune de Lent sous peu de jours.

Les officiers municipaux du lieu, de concert avec les sans-culottes leurs frères, ne négligent rien pour perfectionner un établissement aussi avantageux qu'utile à la République.

Elle vous dit: sages représentants, en proclamant l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, vous avez été l'organe de l'univers, vous avez proclamés toutes les vertus, vous avez relevés dans les âmes ces sentiments généreux, l'essence du patriotisme et de la sociabilité qui font chérir à l'homme son existence et ses devoirs, vous avez retrempés les esprits affoiblis par des croyances mensongères; tous les bons citoyens ont entendu votre voix, c'est celle de la nature; c'est en suivant les

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) C 313, pl. 1251, p. 49. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h); C. Eg., n° 733.

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) C 316, pl. 1267, p. 23. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h).

mouvements de leurs cœurs que vous avez reconnus l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, c'est en pratiquant les vertus que vous l'honoré.

Vous avez prononcé l'extinction de la mendicité, et des distributions de secours vont être faites à domicile. Alors le pauvre ne rougira plus au pied de l'orgueilleux ou de l'égoïste, et l'humanité ne souffrira plus dans ses aziles.

Ces sans-culottes vous disent : citoyens législateurs, comptés sur notre surveillance; notre serment a été d'exécuter vos décrets, de maintenir la liberté, l'égalité, de vouloir la République une et indivisible, d'exterminer les tyrans et les traîtres, de dévoiler les trames des intrigants et des conspirateurs, d'anéantir le fanatisme; ce serment est gravé dans nos cœurs et ne périra qu'avec nous.

Continuez, mandataires du peuple, le salut de la patrie vous assure une gloire immortelle. Soyez bénis à jamais, inébranlables membres du comité de salut public ! Vive la République, vive la Montagne !

BERARD (*présid.*) et 14 autres signatures.

44

Le citoyen Labrosse, ex-vicaire de Donchery, département des Ardennes, rendu au travail utile de l'agriculture, qui satisfait à ses besoins, fait don à la patrie de la pension qu'elle lui avoit accordée.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (1).

[*Le cⁿ Labrosse, ex-vicaire de Donchery, au présid. de la Conv.; Hannogne-sur-Bar (2), 14 therm. II*] (3)

Citoyen président,

Announce à la Convention nationale que, depuis 6 mois que j'ai troqué l'aspersoir contre le manche de la charue, j'ai appris à vivre du travail de mes mains et à ne plus être à charge à ma patrie. Je renonce donc à ma pension et je t'invite, citoyen président, à la faire verser sur mes braves frères d'armes dont je m'occupe de mon mieux à pourvoir aux subsistances. S. et F. !

LABROSSE.

45

Les citoyens composant le conseil général de la commune de Dourdan, département de Seine-et-Oise, applaudissent aux travaux de

la Convention nationale, annoncent la célébration d'une fête en l'honneur des victoires de la République, à la suite de laquelle vingt citoyens de leur commune se sont fait inscrire pour défendre la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Dourdan, à la Conv.; Dourdan, 2 therm. II*] (2)

Législateurs,

Nous avons frémi de crainte et d'horreur à la nouvelle de l'attentat affreux entrepris et exécuté contre deux des plus fermes colonnes de notre liberté, Robespierre et Collot d'Herbois, mais le glaive de la loi a fait justice des auteurs et des complices de cet exécrable projet.

Continués vos glorieux travaux, écrasés, de la massue dont vous êtes armés, tous ceux qui oseront vous troubler et, du sommet de la sainte Montagne, lancés la foudre et purgés la terre des tyrans et des despotes qui l'ont trop longtemps souillée de leurs forfaits et de leurs crimes.

A la nouvelle des victoires éclatantes remportées par nos braves défenseurs sur les hordes de brigands couronnés, nous avons fait une fête vraiment intéressante. Nous vous en faisons passer le procès-verbal : vous y verrez, citoyens représentants, les sentiments de véritables républicains et bons sans-culottes. Vive la République !

DELIVRE (*off. mun.*), GUIGNARD (*maire*), THIROUNT (*off. mun.*), PATOUILLOT, CHARTIER, B. LEFORT, MUGUETTE (*notable*), GARIER (*off. mun.*), DANCROCHE fils, VAQUEREL, LAMBERT (*agent nat.*), P. CHOUSSU, COTTIN et une signature illisible.

Procès-verbal de la fête civique et champêtre célébrée le 18 mess. an II, en exécution de l'arrêté du conseil général de la commune de Dourdan en date du même jour.

A 7 heures précises du soir, toutes les autorités constituées et la société populaire réunies à la maison commune partent pour se rendre au jardin national, précédées de la compagnie des jeunes canoniers, des tambours, d'une musique guerrière, entourées de leurs frères d'armes et suivies du peuple entier. Les cris répétés de vive la République, ne cessent de se faire entendre. Arrivées au sommet de la montagne, le maire rend compte au peuple des succès des armées de la République. A ces cris de joie qui partent d'âmes pures et dignes de la liberté, succède le silence profond qui annonce cette avidité de tout entendre, cet intérêt touchant du peuple quand il s'agit de la patrie, de sa gloire et de ses triomphes.

Ostende est à nous ! Vive la République, vivent nos braves défenseurs ! s'écrie-t-on simultanément, et le désir d'apprendre de nouvelles

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) Ci-devant Hannogne-Saint-Martin, district de Libreville.

(3) C 311, pl. 1235, p. 1. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^b).

(1) P.V., XLIII, 236.

(2) C 313, pl. 1251, p. 50, 51. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^b).